

# Décret n°93-852 du 17 juin 1993 portant règlement statutaire des personnels ne relevant pas du statut de la fonction publique territoriale employés par les offices publics d'aménagement et de construction et portant modification du code de la construction

Coaching et Développement Personnel

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

Abroge

|                      |                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 11/06/2011                                                                                                                            |
| Juridiction / Nature | DECRET                                                                                                                                |
| NOR / Numéro         | LOGC9300024D                                                                                                                          |
| URL Légifrance       | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000881571">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000881571</a> |

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] l'intéressé, sa qualification professionnelle, la catégorie et le niveau de son emploi, la durée et les horaires du travail, la rémunération, les avantages particuliers attachés à la fonction et les sujétions [...]

[...] cet effet pour les fonctionnaires par l'arrêté pris pour l'application de l'article 19 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique [...]

## TEXTES VISÉS

---

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, du ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, et du ministre du logement, Vu le code du travail ; Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 421-1 ; Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses textes subséquents ; Vu l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986 modifiée relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et le décret n° 87-544 du 17 juillet 1987 pris pour son application ; Vu le décret n° 73-986 du 22 octobre 1973 modifié relatif aux offices publics d'aménagement et de construction constitués par transformation d'offices publics d'habitations à loyer modéré ; Vu l'avis en date du 13 janvier 1993 du Conseil supérieur des habitations à loyer modéré ; Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

---

## RÉFÉRENCE

---

DECRET LOGC9300024D du 11 juin 2011, « Décret n°93-852 du 17 juin 1993 portant règlement statutaire des personnels ne relevant pas du statut de la fonction publique territoriale employés par les offices publics d'aménagement et de construction et portant modification du code de la construction ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000881571> (consulté le 30 août 2026).